

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

40100 Dax

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**EI** sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**EI** sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



RADON

**EI** sur ma commune :

MODÉRÉ

## 3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES  
CLASSÉES (ICPE)

**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ




CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

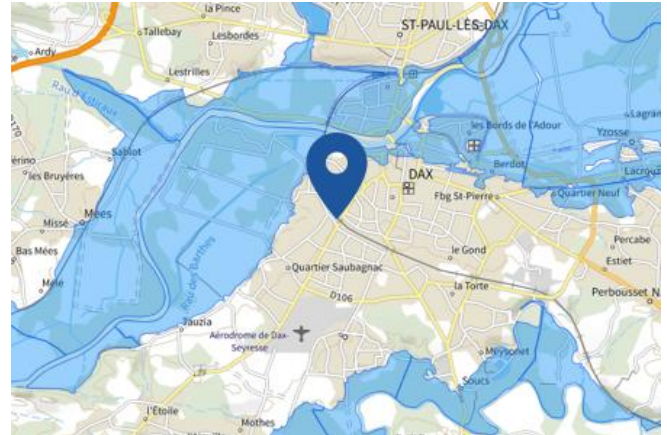
 sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Dax

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :



### PPRN : PPR - Dax

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPR - Dax a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 01/12/1998

Date d'approbation : 15/06/2005

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Inondation**

*Par une crue à débordement lent de cours d'eau*

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### TRI : DAX

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 33DREAL20130142



### AZI : Adour

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

# Risque d'inondation sur Dax



## PAPI : PAPI complet DAX

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 40DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



## DDRM : DDRM40

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

## 10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

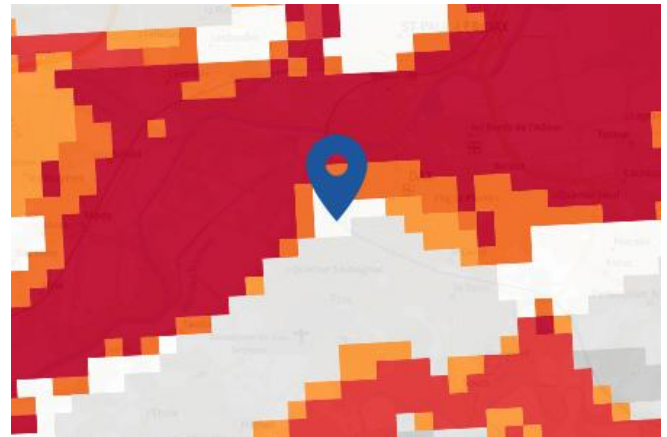
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2112076A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/02/2021	07/05/2021
INTE2112076A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/12/2020	07/05/2021
INTE2112076A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/12/2020	07/05/2021
INTE2201262A	Inondations Remontée Nappe	01/12/2020	12/02/2022
INTE2014521A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/12/2019	10/07/2020
INTE1411634A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/01/2014	09/07/2014
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
EOA8800058A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/1988	14/09/1988
NOR19831115	Mouvement de Terrain	19/07/1983	18/11/1983

# Risque de remontées de nappe sur Dax

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



### PAPI : PAPI complet DAX

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 40DREAL20200001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

**Inondation**

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

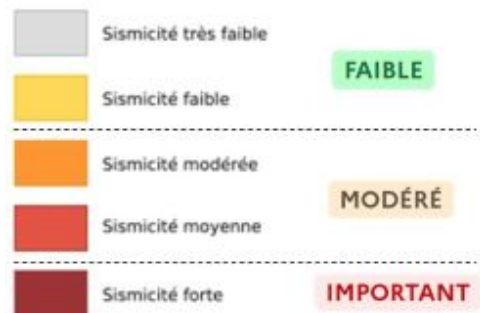
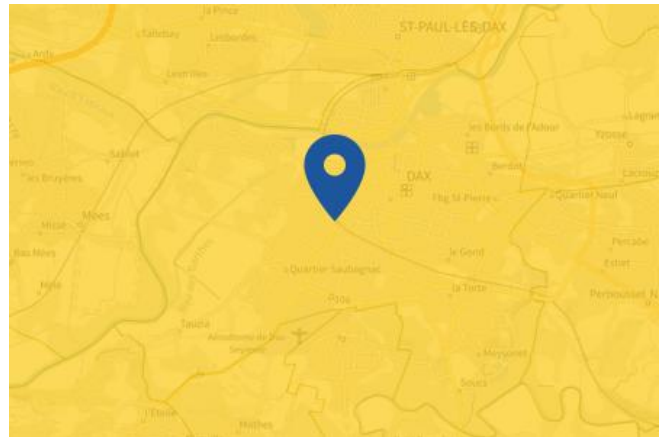
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risque de séisme sur Dax

## Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### DDRM : **DDRM40**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



### SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Dax

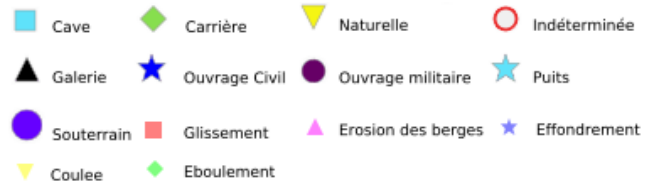
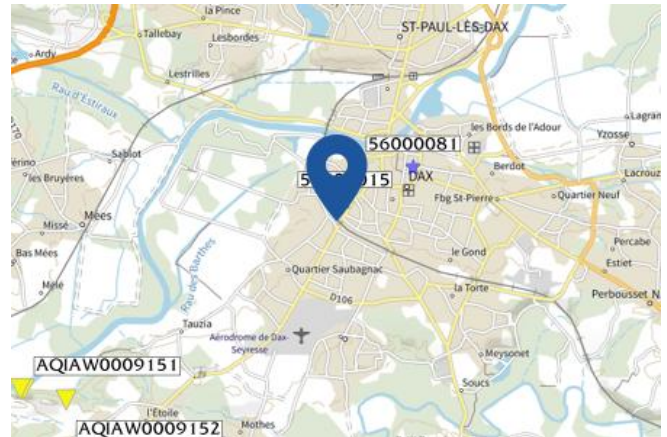
**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



## Informations détaillées :

**DDR** : **DDR40**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Tassements différentiels

## 2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	Mouvement de Terrain	19/07/1983	18/11/1983

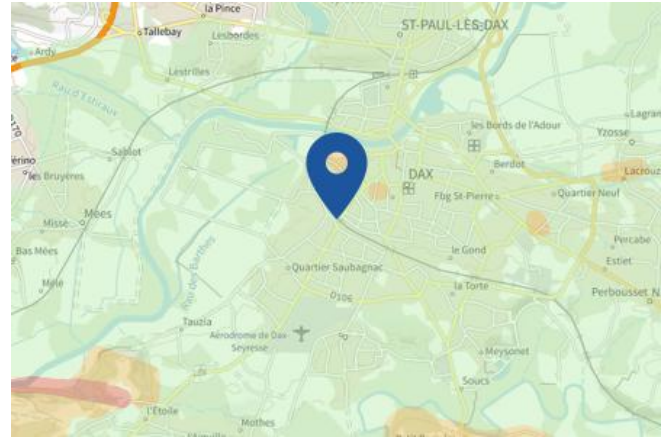
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.



# Risque de retrait gonflement des argiles sur Dax

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



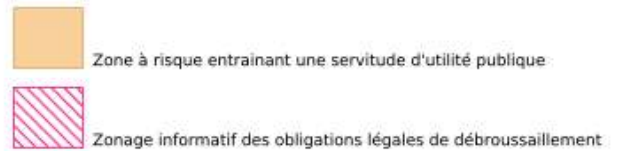
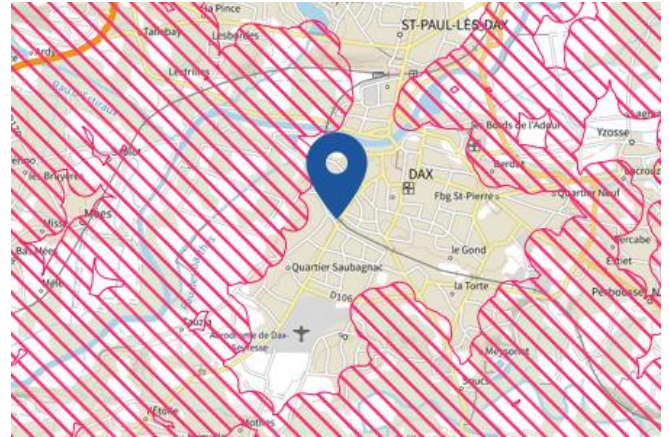
### **RGA : Échelle réglementaire et obligations associées**

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

# Risque de feu de forêt sur Dax

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



## Informations détaillées :



### **OLD : Obligation Légale de Débroussaillage**

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site [jedebroussaille.gouv.fr](http://jedebroussaille.gouv.fr) et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

# Risque radon sur Dax

**Risque sur la commune** MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Dax

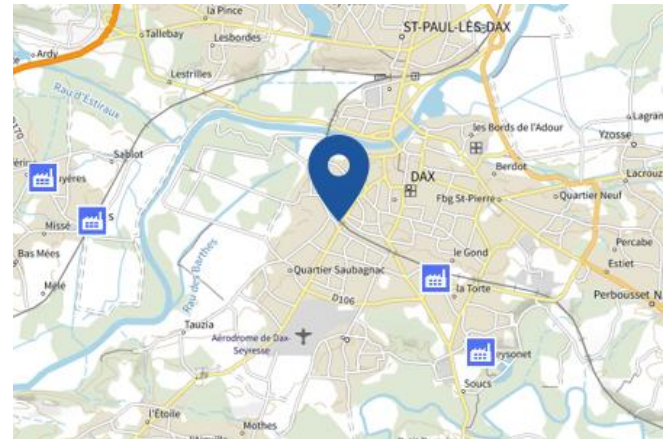
**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



## Informations détaillées :

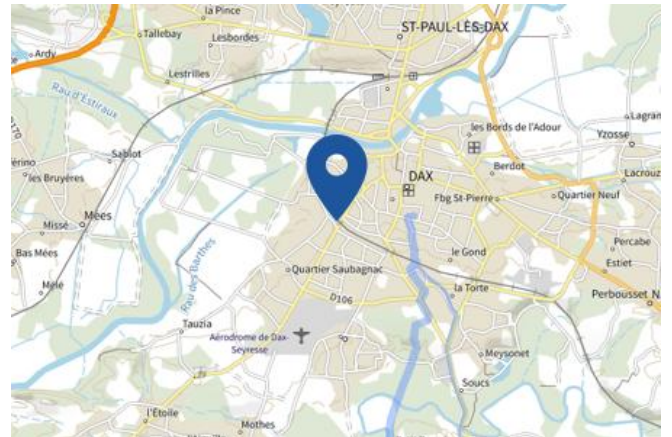
### 2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
MARMAJOU H & R	Non Seveso
GASCOGNE FLEXIBLE	Non Seveso

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Dax

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

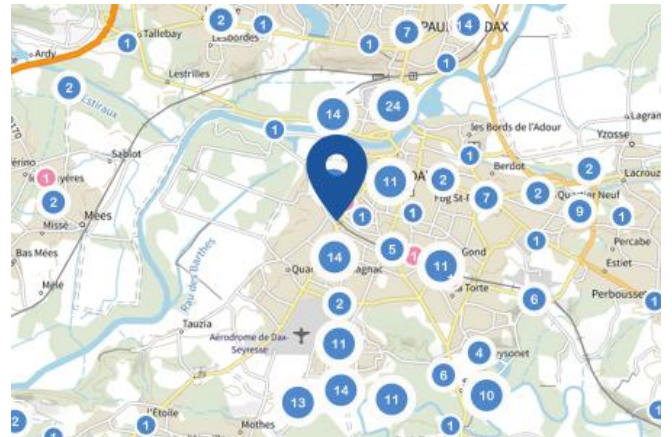


 Produits chimiques  Hydrocarbures  Gaz naturel

# Risque de pollution des sols sur Dax

**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



## Informations détaillées :



### SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

# Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

11 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
55000014	Effondrement / Affaissement	
55000015	Effondrement / Affaissement	
56000073	Effondrement / Affaissement	Place des Salines
56000074	Effondrement / Affaissement	Place des Salines
56000075	Effondrement / Affaissement	
56000076	Effondrement / Affaissement	place des Salines
56000077	Effondrement / Affaissement	place des Salines
56000078	Effondrement / Affaissement	place des Salines
56000079	Effondrement / Affaissement	place des Salines
56000080	Effondrement / Affaissement	place des Salines
56000081	Effondrement / Affaissement	nord de la place des Salines



## Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001001501	DACQUOISE ASSAINISSEMENT	En cours
SSP001055801	Compagnie des Salins du Midi (Dax)	En cours
SSP000379001	Ancienne usine à gaz - Centre EDF-GDF Services	Clôturée



## Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

181 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3779907	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP3779690	Décharge d'ordures ménagères, de	En arrêt	
SSP3779624	Concession minière de sel	En arrêt	
SSP3779436	Sondage	En arrêt	
SSP3779435	Sondage	Indéterminé	
SSP3779428	Sondage	Indéterminé	
SSP3779427	Puits-galerie	Indéterminé	
SSP3779426	Sondage	Indéterminé	
SSP3779424	Sondage	Indéterminé	
SSP3779423	Sondage	Indéterminé	
SSP3779420	Forage	En arrêt	
SSP3778893	Installation de grenailage et de peinture	Indéterminé	
SSP3778892	Cessation d'activité d'incinération de	Indéterminé	
SSP3778880	Atelier de carrosserie	En arrêt	
SSP3778879	Garage	En arrêt	
SSP3778878	Centre d'études et d'applications	Indéterminé	
SSP3778826	Atelier de fabrication et de réparation	En arrêt	
SSP3778825	Dépôt de bois	Indéterminé	
SSP3778824	Ateliers de mécanique générale,	Indéterminé	
SSP3778800	Atelier de montage de pneumatiques	Indéterminé	
SSP3778799	Garage	En arrêt	
SSP3778789	dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3778788	Dépôt de gaz combustible liquéfié	En arrêt	
SSP3778787	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3778745	Atelier de carrosserie	Indéterminé	
SSP3778740	Atelier de carrosserie, peinture autos,	Indéterminé	
SSP3778630	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP3778530	Station service	Indéterminé	
SSP3778505	Atelier de fabrication de sandales, travail	Indéterminé	
SSP3778495	Garage, carrosserie, peinture	Indéterminé	
SSP3778486	Garage	Indéterminé	
SSP3778442	Atelier de menuiserie, ébénisterie	Indéterminé	
SSP3778437	Atelier de moulages en matières	En arrêt	
SSP3778423	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3778380	Station service, garage	Indéterminé	
SSP3778376	Garage	En arrêt	
SSP3778369	Carrosserie autos	Indéterminé	
SSP3778368	Station service	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3778364	Carrosserie, peinture	Indéterminé	
SSP3778345	Garage autos	Indéterminé	
SSP3778337	Atelier d'ébénisterie	Indéterminé	
SSP3778323	Marbrerie	En arrêt	
SSP3778321	Mine de sel gemme	Indéterminé	
SSP3778302	Atelier de préparation d'émulsion	Indéterminé	
SSP3778279	Fabrication d'huiles de résines	Indéterminé	
SSP3778278	Usine de production d'énergie électrique	Indéterminé	
SSP3778270	Atelier de teinturerie	Indéterminé	
SSP3778257	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3778248	Atelier de teinturerie	Indéterminé	
SSP3778237	Fonderie	Indéterminé	
SSP3778226	Scierie	Indéterminé	
SSP3778225	Tannerie	Indéterminé	
SSP3778210	Scierie	Indéterminé	
SSP3778191	Scierie mécanique	Indéterminé	
SSP3778157	Scierie	Indéterminé	
SSP3778122	Atelier de tôlerie, peinture	Indéterminé	
SSP3778107	Station service	Indéterminé	
SSP3778106	Station service	Indéterminé	
SSP3778017	Atelier de chaudronnerie, tôlerie,	Indéterminé	
SSP3778000	Garage, station service	En arrêt	
SSP3777999	Atelier de fabrication d'objets en ciment	Indéterminé	
SSP3777960	DLI	Indéterminé	
SSP3777959	Station service	Indéterminé	
SSP3777931	Station service	En arrêt	
SSP3777883	Atelier de menuiserie, fabrique de	Indéterminé	
SSP3777878	Station service	Indéterminé	
SSP3777846	Station service	En arrêt	
SSP3777840	DLI	En arrêt	
SSP3777832	Station service	En arrêt	
SSP3777810	Carrosserie, peinture	En arrêt	
SSP3777804	Station service	Indéterminé	
SSP3777803	Garage, station service	Indéterminé	
SSP3777801	Station service	En arrêt	
SSP3777800	Garage	En arrêt	
SSP3777798	Atelier de vulcanisation	En arrêt	
SSP3777791	Dépôt d'engrais	Indéterminé	
SSP3777717	Usine pour la fabrication de gaz	Indéterminé	
SSP3777589	Atelier de vulcanisation	Indéterminé	
SSP3777587	Fonderie de 2ème fusion	En arrêt	
SSP3777465	Station service	Indéterminé	
SSP3777464	Atelier pour le travail mécanique du bois	Indéterminé	
SSP3777463	DLI	Indéterminé	
SSP3777462	Garage dit "Splendid garage"	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3777461	Tôlerie autos	Indéterminé	
SSP3777460	Garage	Indéterminé	
SSP3777459	Garage autos	Indéterminé	
SSP3777458	DLI	Indéterminé	
SSP3777457	Atelier pour le travail du bois	En arrêt	
SSP3777456	Atelier de vulcanisation	Indéterminé	
SSP3777435	DLI	Indéterminé	
SSP3777434	DLI	Indéterminé	
SSP3777433	Garage autos	Indéterminé	
SSP3777432	Atelier de pyrotechnie	Indéterminé	
SSP3777431	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3777430	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3777429	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3777428	Usine de matières bitumineuses	Indéterminé	
SSP3777427	Usine de matières bitumineuses	En arrêt	
SSP3777426	Dépôt pour les matières provenant des	Indéterminé	
SSP3777425	Distillation de matières résineuses	Indéterminé	
SSP3777424	Four à plâtre	Indéterminé	
SSP3777423	Fabrique d'allumettes chimiques	En arrêt	
SSP3777422	Atelier de distillation de matières	En arrêt	
SSP3777421	Tannerie	Indéterminé	
SSP3777420	Usine à gaz	Indéterminé	
SSP3777410	Tannerie	En arrêt	
SSP3777364	Dépôt d'explosifs	En arrêt	
SSP3777318	Traitement d'eaux chargées en	Indéterminé	
SSP3777224	Source de Cobalt 60 et dépôt de films	Indéterminé	
SSP3777172	Décharge contrôlée pour le traitement	Indéterminé	
SSP3777075	Imprimerie	En arrêt	
SSP3777071	Bâtiment pour l'équipement des wagons	En arrêt	
SSP3777059	Changement d'exploitant de la fabrique	Indéterminé	
SSP3777042	Dépôt de liquides inflammables,	Indéterminé	
SSP3777000	Station service	En arrêt	
SSP3776991	Garage, carrosserie, peinture	En arrêt	
SSP3776945	Garage	Indéterminé	
SSP3776910	Atelier de carrosserie, peinture	Indéterminé	
SSP3776901	Garage	Indéterminé	
SSP3776897	Usine de fabrication de films, gaines et	Indéterminé	
SSP3776829	Garage	En arrêt	
SSP3776793	Magasin de nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3776762	Atelier de réparations électriques et	Indéterminé	
SSP3776660	Dépôt de liquides inflammables et	Indéterminé	
SSP3776655	Garage et dépôt de marchandises	Indéterminé	
SSP3776654	Transfert d'un dépôt sur roues de 2	Indéterminé	
SSP3776644	Garage et atelier de réparations	Indéterminé	
SSP3776634	Garage et carrosserie auto	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3776631	Station service	Indéterminé	
SSP3776610	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3776568	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3776567	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3776558	Garage	Indéterminé	
SSP3776553	Garage, atelier de carrosserie	Indéterminé	
SSP3776547	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3776543	Station service, dépôt de liquide	En arrêt	
SSP3776540	Société Basque Automobile - vente et	Indéterminé	
SSP3776497	Carrosserie, peinture	En arrêt	
SSP3776429	Atelier de travail du bois, menuiserie	En arrêt	
SSP3776390	Atelier de serrurie, forgeage et alliage	En arrêt	
SSP3776386	Garage, station service	Indéterminé	
SSP3776385	Dépôt de peintures et de vernis	Indéterminé	
SSP3776362	Fonderie de métaux	En arrêt	
SSP3776360	DLI	Indéterminé	
SSP3776354	Fabrication d'agglomérés, DLI	Indéterminé	
SSP3776353	Atelier de peinture	En arrêt	
SSP3776340	Atelier de forgeage et usinage des	Indéterminé	
SSP3776320	Dépôt de peintures et vernis	Indéterminé	
SSP3776305	Station service	Indéterminé	
SSP3776300	Usine de fabrication de matériaux	Indéterminé	
SSP3776288	Garage	Indéterminé	
SSP3776286	Atelier de carrosserie, peinture	En arrêt	
SSP3776272	Abattoir municipal	Indéterminé	
SSP3776268	DLI	Indéterminé	
SSP3776261	Garage	Indéterminé	
SSP3776260	Usine de fabrication de pièces d'artifices	Indéterminé	
SSP3776259	Garage autos	En arrêt	
SSP3776257	Station service	En arrêt	
SSP3776250	Station service	Indéterminé	
SSP3776247	Usine de traitement des ordures	En arrêt	
SSP3776239	Garage, station service	Indéterminé	
SSP3776231	Atelier de fabrication de mobilier	En arrêt	
SSP3776230	DLI	En arrêt	
SSP3776222	Atelier de réparation de cycles et motos	En arrêt	
SSP3776221	Atelier de réparation de machines	En arrêt	
SSP3776220	Usine de fabrication de chaussures	En arrêt	
SSP3776216	Atelier de menuiserie et ébénisterie	Indéterminé	
SSP3776215	Atelier de carrosserie, peinture	Indéterminé	
SSP3776209	Fabrique de duvets, DLI	Indéterminé	
SSP3776208	Atelier de serrurerie	Indéterminé	
SSP3776201	Usine de distillation de résine	Indéterminé	
SSP3776199	Garage	Indéterminé	
SSP3776196	Usine à gaz	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3776195	Usine de fabrication de produits	Indéterminé	
SSP3776189	DLI	Indéterminé	
SSP3776182	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3776181	Travail du bois	Indéterminé	
SSP3776131	DLI	Indéterminé	
SSP3776130	Dépôt d'huiles minérales	Indéterminé	
SSP3776129	Fabrication d'huiles minérales	Indéterminé	
SSP3776128	Four à chaux/Tuilerie	Indéterminé	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évités toute flamme ou étincelle





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

# FEU DE FORÊT ?

## Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



## En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



## En attendant les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



# Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres<sup>1</sup> autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

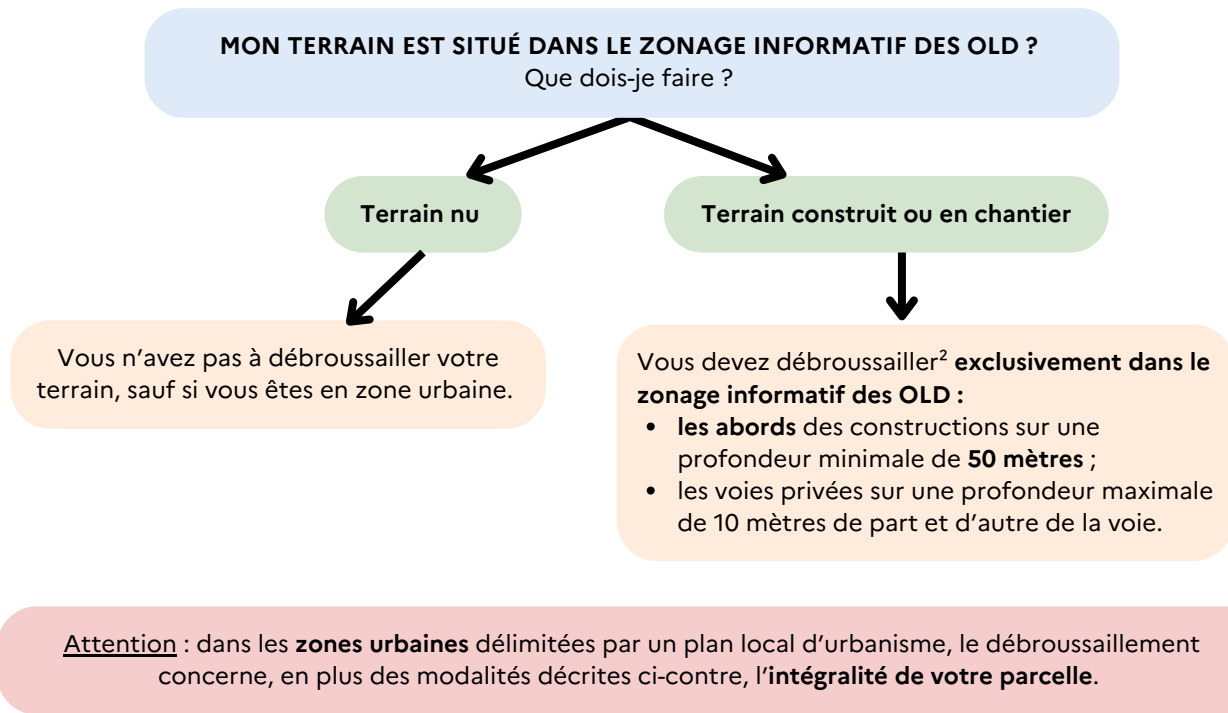
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

<sup>1</sup> Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

## QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



### Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

### Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

**Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement** autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

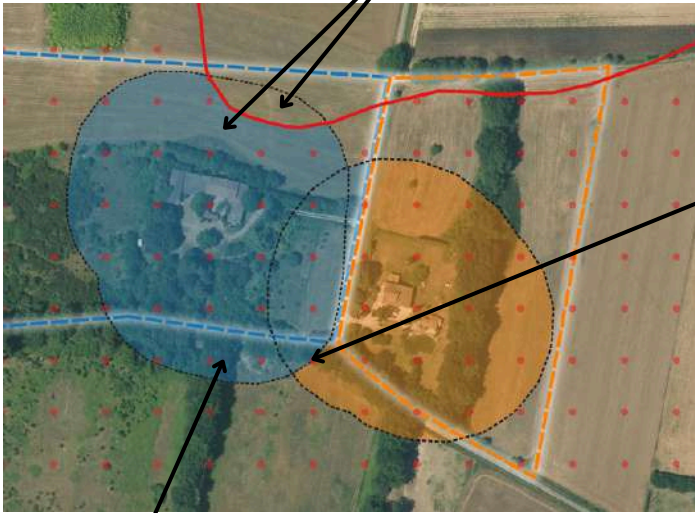
<sup>2</sup> Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

<sup>3</sup> Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.



## EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

## COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



### Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

## QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m<sup>2</sup> non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m<sup>2</sup> pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

[Jedebroussaille.gouv.fr](http://Jedebroussaille.gouv.fr)

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité